

The Denturist Association of Canada L'Association des denturologistes du Canada



Member Associations membres

The Denturist Association of Newfoundland and Labrador • Denturist Society of Nova Scotia • The New Brunswick Denturists Society
The Denturist Society of Prince Edward Island • L'Association des Denturologistes du Québec • The Denturist Association of Ontario
The Denturist Association of Manitoba • The Denturist Society of Saskatchewan • The Denturist Association of Alberta
The Denturist Association of British Columbia • Yukon Denturist Society

Déclaration publique de l'Association des denturologistes du Canada (ADC) : **COVID-19 & denturologistes, 24 août 2020**

L'Association des denturologistes du Canada (L'ADC) avec le soutien et l'aval exprimés des associations membres provinciales et territoriales énumérées ci-dessus, publie cette déclaration publique pour sensibiliser la population aux denturologistes et leur rôle dans la prestation de services prothétiques sécuritaires aux patients du Canada pendant et après la pandémie de COVID-19.

Un denturologiste est défini comme étant un professionnel de la santé buccodentaire qui offre des soins prothétiques directement au public. Membre d'une profession indépendante et autoréglémentée, le denturologiste de concert avec d'autres fournisseurs de soins buccodentaires, fournit des services prothétiques non-aérosols directement au patient par le biais de rendez-vous en fauteuil. Le denturologiste est également apte à fabriquer des prothèses dans son laboratoire sur site.

La profession de denturologie est réglementée dans tous les territoires et provinces du Canada ainsi que d'autres pays. Avec ses quelques 2 000 denturologistes en exercice, le Canada est perçu comme le leader mondial de cette profession. Au début de la pandémie de COVID-19, les denturologistes à travers le Canada ont cessé de fournir tout service non essentiel ou facultatif. Selon les mesures mises en place dans les différentes provinces et dans le respect de mesures extrêmes de prévention et de contrôle des infections, certains ont été en mesure d'offrir des soins d'urgence. Au fur et à mesure que les restrictions provinciales ont été levées et que les denturologistes ont pu rouvrir leur pratique, les organismes de réglementation territoriaux et provinciaux ont publiés des documents d'orientation comprenant les mesures et précautions additionnelles pour implanter les protocoles de prévention et de contrôle des infections en temps de pandémie de COVID-19. Il est important de se rappeler que tous les organismes de réglementation territoriaux et provinciaux doivent se plier aux exigences gouvernementales fédérales et provinciales selon l'état actuel de la pandémie de COVID-19, en plus de respecter les consignes des autres organisations internationales, y compris l'Organisation mondiale de la santé. L'OMS publiait récemment de nouvelles directives s'adressant aux régions aux prises avec une problématique de transmission communautaire non contrôlée, ce qui n'est pas le cas du Canada. Voilà pourquoi le Canada n'a pas à tenir compte de ces directives dans la façon dont les prestations de soins buccodentaires sécuritaires sont offertes.

Les documents d'orientation décrivent chaque étape, du premier contact avec la clinique par le patient jusqu'à ce qu'il quitte la clinique après son rendez-vous. Ceci comprend les processus de filtrage vigilants; les normes de distanciation sociale, de port d'équipement de protection personnelle et d'espacement entre les rendez-vous; les mesures à respecter pour réduire les contacts entre patients dans les aires communes; ainsi que toutes les autres précautions nécessaires telles l'hygiène des mains, le protocole de port de masque, les nettoyages fréquents, etc.

Assurer la santé des patients et leur fournir des soins sécuritaires sont au cœur des préoccupations de tous les denturologistes canadiens. Le public peut être assuré que les prestations de services prothétiques pendant la pandémie de COVID-19 sont conformes aux normes et protocoles compris dans les documents d'orientation. Ces derniers ont été développés en consultation avec les agents de santé provinciaux et nationaux, des experts en prévention et contrôle des infections, les organismes de réglementation en denturologie territoriaux et provinciaux ainsi que les représentants des autres professions de santé réglementées pour assurer la cohérence des messages dans la mesure du possible. Ces directives sont rigoureusement respectées par tous les denturologistes pour assurer la sécurité des patients et du personnel en denturologie.

L'ADC recommande aux patients de s'adresser à leur denturologiste pour obtenir des précisions sur ce qui les attend lors de leur prochain rendez-vous, les options de soins disponibles et ce qu'ils doivent faire avant de se présenter en clinique. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à visiter le site internet de l'[organisme de réglementation territorial ou provincial de votre région](#).

Au sujet de l'Association des denturologistes du Canada

L'ADC encadre la pratique de la denturologie au Canada et représente toutes les associations territoriales et provinciales, regroupant ainsi plus de 2 000 denturologistes en exercice. Elle a pour mission de soutenir l'avancement de la profession par l'éducation, la communication entre les membres et les relations avec divers organismes externes, et de promouvoir l'excellence dans la prestation des services prothétiques dentaires à tous les Canadiens.

Contact média :

Mallory Potter, directrice exécutive

613-968-9467 / 1-877-538-3123

dacdenturist@bellnet.ca

66 DUNDAS STREET EAST
BELLEVILLE, ONTARIO, CANADA K8N 1C1
PH: 613-968-9467 / 1-877-538-3123
Email: dacdenturist@bellnet.ca